

**ARRETE WEYERSHEIM 2026-31**

Le Président de la Communauté de Communes de la Basse Zorn,

- Vu** le Code de la Route et notamment le chapitre 1er du titre 1er du livre 4 des parties législatives et réglementaires relatif aux pouvoirs de police de circulation
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2542-1 et 2, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu** la demande présentée par la société Sogeca en date du 22 janvier 2026,

**CONSIDERANT** que les travaux de sécurisation des branchement gaz au niveau du 8 rue de la Gare, 45 rue des Fossés, 1a rue des Cigognes, 11 rue de la République, 28 rue St Wolfgang, 9a rue du Château et 14, 20, 69, 87, 89, 94 rue Baldung-Grien à Weyersheim, nécessitent une réglementation de la circulation

**ARRÊTÉ :**

- Article 1er :** En raison de travaux de sécurisation des branchement gaz au niveau du 8 rue de la Gare, 45 rue des Fossés, 1a rue des Cigognes, 11 rue de la République, 28 rue St Wolfgang, 9a rue du Château et 14, 20, 69, 87, 89, 94 rue Baldung-Grien à Weyersheim, la circulation et le stationnement seront règlementés de la façon suivante :
- « Piétons prendre le trottoir d'en face »
  - Chaussée rétrécie ponctuellement
  - Stationnement interdit dans l'emprise des travaux

**Du lundi 6 juillet 2026 au vendredi 24 juillet 2026 inclus**

- Article 2 :** Les signalisations règlementaires seront mises en place par l'entreprise chargée des travaux.
- Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 4 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de la Wantzenau
  - Chef de la Police intercommunale de la Communauté de Communes de la Basse Zorn
  - Chef de section de Weyersheim
  - La société Sogeca

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la mairie et affiché en mairie de Weyersheim.

Fait à Hoerdt, le 29 juin 2026  
Par délégation, le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Mathieu TAESCH

